

La crèche familiale

Sa capacité est de 40 places. Elle regroupe des assistantes maternelles agréées par le Conseil Départemental et employées par le CHU, qui accueillent les enfants à leur domicile.

La crèche familiale propose des possibilités d'accueil sur les week-end et jours fériés sur une amplitude de 6h00 à 22h00.

Lors d'une admission, les familles rencontrent l'équipe d'encadrement de la crèche qui organise un rendez-vous de présentation avec l'assistante maternelle. Toutes les démarches administratives (dossier administratif, contrat d'accueil, planning) sont gérées par l'équipe d'encadrement.

L'équipe d'encadrement effectue des visites hebdomadaires au domicile des assistantes maternelles pour les accompagner dans la démarche d'accueil et de suivi du bon développement des enfants.

Des temps d'activité sur la crèche collective sont aussi proposés aux enfants accompagnés par les assistantes maternelles.



Personne à contacter :

Mme Fabienne PLAZER
Coordinatrice des crèches
Tél. : 05 55 05 60 80

Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Limoges

2, avenue Martin Luther King - 87042 Limoges cedex

Tél. : 05 55 05 55 55

www.chu-limoges.fr

Les crèches du CHU



© Service communication - JD - CRE-DS-003B - 2022



Direction des
relations humaines



Les crèches du CHU accueillent en priorité les enfants du personnel afin de leur proposer un service adapté aux contraintes de leur métier et d'améliorer leur qualité de vie au quotidien.

Elles accueillent les enfants de la naissance à 4 ans avec différents modes d'accueil : régulier, occasionnel, extra-scolaire, en urgence.

L'admission dans les crèches se fait en plusieurs étapes

■ **La préinscription** : toute personne travaillant au CHU peut faire une pré-inscription à la crèche. Elle se fait auprès de la coordinatrice des crèches du CHU. Toute préinscription confirmée est examinée en commission d'admission. La date d'entrée souhaitée par les familles détermine la date d'étude du dossier par la commission d'admission.

■ **La commission d'admission** : elle est composée de la directrice des relations humaines, de l'assistante sociale du personnel, du médecin référent des crèches du CHU, d'un représentant de chaque organisation syndicale et de la coordinatrice des crèches. Elle se réunit environ 3 fois dans l'année pour émettre des propositions sur les dossiers.

■ **La pré-admission** : Une période d'adaptation est prévue à l'entrée de l'enfant afin de mieux découvrir le futur milieu de vie de l'enfant. Cela permet une entrée progressive et une séparation en douceur.

Tarification : le tarif horaire est calculé conformément à un barème national des participations, fixé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales en prenant en compte les ressources annuelles du foyer et le nombre d'enfants à charge. La tarification est revue chaque année au 1^{er} janvier.

Le Projet Pédagogique et éducatif

Le projet pédagogique de la crèche collective et de la crèche familiale s'articule autour de l'individualité de chaque enfant, de ses besoins et de son rythme. Le projet éducatif est construit autour de valeurs partagées par l'équipe : le respect de l'enfant et de sa famille et l'accompagnement de l'enfant au quotidien.

La crèche collective

Sa capacité est de 45 places. Elle est ouverte du lundi au vendredi, sauf les jours fériés, de 6h30 à 19h30.

Lors des périodes de fermeture, une solution de remplacement en accueil familial est proposée.

L'équipe est composée de personnel qualifié : une puéricultrice, un éducateur de jeunes enfants, des auxiliaires de puériculture, d'agents avec le CAP petite enfance et d'agents des services hospitaliers qualifiés.

Les repas sont confectionnés sur place par un agent qualifié, à partir des denrées alimentaires livrées par la cuisine centrale du CHU et selon les textes relatifs à la restauration en vigueur.

